FIDECO AUDIT

Cabinet FIDECO AUDIT
10 rue Léon Sazerat – 87000 Limoges
Tél. AC 06.80.37.58.57 – Tél. PEC 06.48.14.50.98
www.fideco-audit.fr – contact@fideco-audit.fr

FEDERATION DE LA CHATAIGNERAIE LIMOUSINE

Association
Siège social : Mairie
3 place de l'Eglise
87800 NEXON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association **FEDERATION DE LA CHATAIGNERAIE LIMOUSINE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Evènements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables relatif à l'application du règlement ANC n° 2022-06 complété du règlement ANC n°2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

PEC

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités du Président et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient au Président d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Président d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

PEC

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Limoges, le 31 mai 2026

Le Commissaire aux Comptes
FIDECO AUDIT
Paul-Etienne COLIN
Membre de la Compagnie Régionale de GRANDE AQUITAINE

FEDERATION DE LA CHATAIGNERAIE LIMOUSINE

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 — Présenté en Euros

ACTIF	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
Frais d'établissement (I)						
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais de développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2 094,00	1 526,88	567,12	0,17	1 614,12	0,48
. Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	37 226,53	33 806,99	3 419,54	1,02	5 155,01	1,54
. Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations						
. Créances rattachées à des participations						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres immobilisations financières						
TOTAL (II)	***39 320,53***	***35 333,87***	***3 986,66***	1,18	***6 769,13***	2,03
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	749,25		749,25	0,22	54,00	0,02
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres créances	224 961,26		224 961,26	66,86	174 314,74	52,22
Charges constatées d'avance	401,28		401,28	0,12	571,54	0,17
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	106 390,71		106 390,71	31,62	152 127,76	45,57
TOTAL (III)	***332 502,50***		***332 502,50***	98,82	***327 068,04***	97,97
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	***371 823,03***	***35 333,87***	***336 489,16***	100,00	***333 837,17***	100,00

COMMISSAIRE AUX COMPTES
FIDECO AUDIT SAS

FEDERATION DE LA CHATAIGNERAIE LIMOUSINE

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 — Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité	361 300,52	107,37	361 300,52	108,23
. Autres				
Report à nouveau	-198 510,23	-58,98	-236 785,20	-70,92
Excédent ou déficit de l'exercice	40 772,56	12,12	38 274,97	11,46
Situation nette (sous total)	203 562,85	60,50	162 790,29	48,76
Fonds propres consomptibles				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	***203 562,85***	60,50	***162 790,29***	48,76
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques			11 707,81	3,51
Provisions pour charges				
TOTAL (III)			***11 707,81***	3,51
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	66 666,67	19,81	80 000,00	23,96
Emprunts et dettes financières diverses			800,00	0,24
Instruments financiers à terme				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 724,46	2,89	12 568,73	3,76
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	27 047,18	8,04	23 023,62	6,90
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			112,50	0,03
Produits constatés d'avance	29 488,00	8,76	42 834,22	12,83
TOTAL (IV)	***132 926,31***	39,50	***159 339,07***	47,73
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**336 489,16**	100,00	***333 837,17***	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS

Legs nets à réaliser :
- acceptés par les organes statutairement compétents
- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

ENGAGEMENTS DONNÉS

COMMISSAIRE AUX COMPTES
FIDECO AUDIT SAS

FEDERATION DE LA CHATAIGNERAIE LIMOUSINE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens						
- dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services	13 925,25	3,87	12 639,01	3,50	1 286	10,17
- dont parrainages						
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	243 043,06	67,60	135 599,80	37,50	107 444	79,24
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels						
- Mécénats						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières						
Reprises sur amortiss., dépréciat.et provisions						
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	100 859,28	28,05	100 905,49	27,90	-46	-0,04
Total des produits d'exploitation (I)	***357 827,59***	99,52	***249 144,30***	68,90	***108 683***	43,62
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises						
Variations stocks						
Autres achats et charges externes	69 954,25	19,46	73 512,81	20,33	-3 558	-4,83
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	942,30	0,26	2 613,43	0,72	-1 671	-63,94
Salaires et traitements	174 559,02	48,55	170 438,99	47,13	4 121	2,42
Cotisations sociales	68 858,45	19,15	59 656,42	16,50	9 202	15,43
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 282,47	1,19	4 820,08	1,33	-538	-11,15
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorpor. et corporelles						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	169,11	0,05	581,98	0,16	-412	-70,90
Total des charges d'exploitation (II)	***318 765,60***	88,66	***311 623,71***	86,18	***7 142***	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	***39 061,99***	10,86	***-62 479,41***	-17,27	***101 540***	162,52
PRODUITS FINANCIERS:						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	1 710,57	0,48	1 002,88	0,28	708	70,66
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						
Total des produits financiers (III)	***1 710,57***	0,48	***1 002,88***	0,28	***708***	70,66
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						

COMMISSAIRE AUX COMPTES
FIDECO AUDIT
SAS

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						
Total des charges financières (IV)						
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	***1 710,57***	0,48	***1 002,88***	0,28	***708***	70,66
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	***40 772,56***	11,34	***-61 476,53***	-16,99	***102 248***	166,32
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
Total des produits exceptionnels (V)			***111 459,31***	30,82	***-111 459***	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Total des charges exceptionnelles (VI)			***11 707,81***	3,24	***-11 707***	-100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			***99 751,50***	27,59	***-99 751***	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I + III + V)	359 538,16	100,00	361 606,49	100,00	-2 068	-0,56
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	318 765,60	88,66	323 331,52	89,42	-4 566	-1,40
EXCEDENT OU DEFICIT	***40 772,56***	11,34	***38 274,97***	10,58	***2 498***	6,53

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL						
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL						

COMMISSAIRE AUX COMPTES
FIDECO AUDIT SAS

Préambule

- Description de l'objet social de l'entité

De par l'article 2 de ses statuts, l'association "Fédération de la Châtaigneraie Limousine" a pour objet "d'étudier, de proposer et de réaliser toutes formes d'actions tendant à favoriser l'aménagement du territoire et son développement dans les domaines économique, social, culturel, touristique et environnemental sur les bases du développement durable".

- Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées

De par l'article de 3 de ses statuts, l'association intervient dans le sud-ouest de la Haute-Vienne, "sur le territoire couvrant les communautés de communes suivantes : Briance Sud Haute-Vienne, Pays de Saint Yrieix, Pays de Nexon - Monts de Châlus, Val de Vienne".

- Description des moyens mis en oeuvre

L'association dispose de 4 salariés en CDI.

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 336 489,16 .

Le résultat net comptable est un excédent de 40 772,56 .

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 17/02/2026 par le Conseil d'Administration.

COMMISSAIRE AUX COMPTES
FIDECO AUDIT
SAS

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par les règlements 2022-06 du 4 novembre 2022 et 2023-03 du 7 juillet 2023, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

--> continuité de l'exploitation
--> permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06
--> indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

En fin d'année 2025 l'association a obtenu le renouvellement de son autorisation de découvert autorisé de 40 000 euros pour un an auprès de la Caisse d'Epargne.

Des subventions relatives aux exercice 2023 et 2024, pour lesquelles les conventions ont été signées en 2025, ont été comptabilisées en subventions sur exercices antérieurs pour un montant total de 74 017,12 euros.

2 - Principes, règles et méthodes comptables

2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et aux règlements ANC n° 2022-06 et ANC n° 2023-03 relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

COMMISSAIRE AUX COMPTES
FIDECO AUDIT
SAS

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	*de 01 à 03 ans*
Brevets	*07 ans*
Agencements, aménagements des terrains	*de 06 à 20 ans*
Constructions	*de 10 à 40 ans*
Agencement des constructions	*12 ans*
Matériel et outillage industriels	*05 ans*
Agencements, aménagements, installations	*de 06 à 10 ans*
Matériel de transport	*04 ans*
Matériel de bureau et informatique	*de 03 à 10 ans*
Mobilier	*de 05 à 10 ans*

COMMISSAIRE AUX COMPTES
FIDECO AUDIT SAS

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2.3 - Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

2.2.4 - Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.



2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.3 - Changement de méthode d'évaluation et de présentation

L'exercice clos le 31 décembre 2025 constitue le premier exercice d'application du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, ainsi que du règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant notamment le règlement ANC n° 2018-06 applicable aux personnes morales de droit privé à but non lucratif.

La première application de ces textes constitue un changement de méthode comptable résultant d'un changement de réglementation.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux nouvelles dispositions applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, notamment en ce qui concerne :
- la nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique des transferts de charges ;
- l'évolution de la nomenclature des comptes ;
- la modification des modèles de bilan et de compte de résultat ;
- la réorganisation des informations présentées dans l'annexe.

Conformément aux dispositions du Plan comptable général relatives aux changements de méthode comptable, l'association a appliqué ce changement selon la méthode rétrospective. Les données comparatives de l'exercice 2024 ont, lorsque cela était nécessaire, été retraitées afin d'assurer la comparabilité des exercices présentés.

Les principaux reclassements opérés concernent notamment :
- le reclassement de certains produits et charges auparavant présentés en résultat exceptionnel vers le résultat d'exploitation ;
- le reclassement des opérations antérieurement comptabilisées en transferts de charges ;
- l'adaptation de certains postes du bilan et du compte de résultat à la nouvelle nomenclature comptable.

Au titre de l'exercice 2025, l'association a ainsi reclassé "Produits exceptionnels divers" (compte 778800) en "Subventions européennes antérieures" (compte 741208) pour un total de 74 017.12€.

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'incidence significative sur le résultat net et les fonds propres de l'association.



3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*2 094*			*2 094*
Immobilisations corporelles	*42 154*	*1 500*	*6 428*	*37 227*
Immobilisations financières				
TOTAL	*44 248*	*1 500*	*6 428*	*39 321*

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	*480*	*1 047*		*1 527*
TOTAL I	*480*	*1 047*		*1 527*
Terrains				
Constructions				
sur sol propres				
sur sol d'autrui				
inst. géné., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers				
Matériel de transport	*20 823*	*2 667*	*6 428*	*17 061*
Matériel de bureau et informatique	*12 288*	*569*		*12 856*
Emballage récupérables et divers	*3 889*			*3 889*
TOTAL II	*36 999*	*3 235*	*6 428*	*33 807*
TOTAL GENERAL (I+II)	*37 479*	*4 282*	*6 428*	*35 334*

3.3 - Etat des créances et charges constatées d'avance

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	*749*	*749*	
Autres créances	*155 018*	*155 018*	
Charges constatées d'avance	*401*	*401*	
TOTAL	*156 168*	*156 168*	

COMMISSAIRE AUX COMPTES
FIDECO AUDIT
SAS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.4 - Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions / financements	*69 870*
Autres produits à recevoir	
TOTAL	*69 870*

COMMISSAIRE AUX COMPTES
FIDECO AUDIT
SAS

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	*361 301*				*361 301*
Dont générosité du public					
Report à nouveau	*-236 785*	*38 275*			*-198 510*
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	*38 275*	*-38 275*			*40 773*
Dont générosité du public					
Situation nette	*162 790*				*203 563*
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consomptibles					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	*162 790*				*203 563*
TOTAL dont générosité du public					

COMMISSAIRE AUX COMPTES
FIDECO AUDIT SAS

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.2 - Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellt des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	*11 708*		*11 708*	
TOTAL II	*11 708*		*11 708*	
TOTAL GENERAL (I+II)	*11 708*		*11 708*	
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation			*11 708*	
- financières				
- exceptionnelles				

4.3 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	*66 667*	*66 667*		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	*9 724*	*9 724*		
Dettes fiscales & sociales	*27 047*	*27 047*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	*29 488*	*29 488*		
TOTAL	*132 926*	*132 926*		

COMMISSAIRE AUX COMPTES
FIDECO AUDIT
SAS

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.4 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	*8 027*
Dettes fiscales & sociales	*16 384*
Autres dettes	
TOTAL	*24 412*

COMMISSAIRE AUX COMPTES
FIDECO AUDIT
SAS

5 - Notes sur le compte de résultat

5.1 - Subventions d'exploitation

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
UE	*ANIM GAL 23*	*56 918*		*11 384*		
UE	*ANIM GAL 24*	*60 562*			*64 592*	
UE	*ANIM GAL 25*	*15 736*		*15 736*		
UE	*MOBILITE 23-24*	*17 914*		*17 914*		
ETAT	*DNJEP 25-26-27*	*21 435*		*21 435*		
REGION	*REGION 25*	*30 000*	*15 000*	*15 000*		
REGION	*CLUSION 26-27*	*15 250*			*10 675*	
DEPARTEMEN	*DEPT 25*	*13 067*	*13 067*			
FRANCE TRAV	*2025*	*4 000*	*4 000*			
MSA	*2025*	*2 000*	*2 000*			
TOTAL		*236 883*	*34 067*	*81 469*	*75 267*	

COMMISSAIRE AUX COMPTES
FIDECO AUDIT
SAS

6 - Autres informations

6.1 - Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

6.2 - Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	3	
Non Cadres	1	
TOTAL	4	0

6.3 - Honoraires du commissaire au comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 4680 E.

COMMISSAIRE AUX COMPTES
FIDECO AUDIT
SAS